

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
AVIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE BÉDARRIDES

Envoyé en préfecture le 29/10/2025
Reçu en préfecture le 29/10/2025
Publié le **29 OCT. 2025**
ID : 084-218400166-20251022-2025_50-DE

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-50

CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB 131

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCACTION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	16	26	16/10/2025	16/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, se réunit, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, Maire.

Étaient également présents : Isabelle DUCRY ; Daniel BOCCABELLA ; Magali ROBERT ; Benoit DAGAN ; Adjoint au Maire ;

Ainsi que : Jean-Claude RUSCELLI ; Anthony SUBER ; Christian TORT ; Marc DOVESI ; Odile PARRENO ; Julien LETOFFE ; Clotilde COUDENE ; Joël SERAFINI ; Isabelle IBANEZ ; Jean-Luc SANCHEZ ; Maryse TORT ; Conseillers Municipaux ;

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Patricia NICOLAS	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Nathalie KANTE	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Magali ROBERT
Eva BOCCABELLA	qui donne pouvoir à	Marc DOVESI
Laurent MUS	qui donne pouvoir à	Odile PARRENO
Laure COMTE-BERGER	qui donne pouvoir à	Isabelle DUCRY
Jean-Yves LAUGIER	qui donne pouvoir à	Maryse TORT
Marie-Dominique SARRAIL	qui donne pouvoir à	Jean-Luc SANCHEZ
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Dominique CARRIE	qui donne pouvoir à	isabelle IBANEZ

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Gaëlle RICHARD ; Jean-Louis TARTEVET ; Michel PERRAND.

Secrétaire de séance :

Anthony SUBER



Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AB numéro 131 sise Chemin de M. Poulain à BEDARRIDES (84370) d'une superficie totale de 607 m², classée en zone UB au Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 23/05/2018.

Cette parcelle seule n'est pas constructible au vu de sa forme, M. BOURAS propriétaire de la parcelle voisine cadastrée sous le n° AB 130, nous a fait parvenir une demande d'acquisition de la moitié de notre parcelle AB 131.

L'avis des domaines en date du 12 septembre 2025 a estimé cette parcelle de 300m² à 34.200 €, annexé à la présente délibération.

Les frais se rapportant à cette vente de 300m² seront à la charge de l'acquéreur.



SUR LE RAPPORT DE Jean BÉRARD, Maire ;
OUÏ l'exposé qui précède ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ACCEPTE** la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AB 131 d'une superficie totale de 607 m² appartenant au domaine privé de la commune au bénéfice de M. et Mme BOURAS Yannis demeurant à AVIGNON (84140) 413 chemin de la croix de Joannis ;
- **FIXE** le prix de vente à 34.200 € étant entendu que les frais se rapportant à la vente seront pris en charge par l'acquéreur ;
- **DIT** que les crédits seront affectés au budget de la commune ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout(s) document(s) nécessaire(s) à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

Le secrétaire de séance,
Anthony SUBER



Le Maire,
Jean BÉRARD



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2025-50	CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB 131	Pour :	26	UNANIMITE
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication